

Filière Gestion Publique

Liste d'Aptitude de C en B pour 2011.

La CAP Locale de liste d'aptitude de C en B s'est tenue le 25 mars 2011 sous la présidence de M. Bernard PONS, chef du pôle Pilotage et Ressources.

Les chiffres clés :

391 agents de catégorie C (contre 328 en 2010) avaient vocation à postuler la liste d'aptitude. 311 d'entre eux (79,5 %) se sont portés candidats (contre 267 en 2010).

Le quota départemental attribué par l'administration centrale est de 29,44.

Dans les dossiers remis aux élus figuraient 60 classements de chefs d'unité (poste ou service).

		Ayants-vocation	Candidats
	Nombre	391	311
Structure	DRFiP	31,7%	33,1%
	Arrondissement de Marseille	31,9%	32,8%
	Arrondissement d'Aix	17,1%	18%
	Arrondissement d'Arles	16,6%	14,4%

Le plus ancien des inscrits a 63 ans et le plus jeune 37 ans. La moyenne d'âge des lauréats est de 52 ans et demi

Les observations de FO DGFIP 13 :

La liste d'aptitude est très sélective ; 33 inscrits pour 311 candidats porte le taux à 10,6%. 33 inscrits pour plus de 60 unités de travail ; tous les premiers classés par postes ou services ne sont pas inscrits en même temps.

Le Ministre du Budget a annoncé aux organisations syndicales lors de la réunion du 10 mars 2011 un nouveau plan de qualification pour la période 2012-2014.

La nouvelle direction plus souple que la précédente:

- ✓ Sur l'âge : 37 ans c'est vraiment (très) jeune. Pour mémoire il y a à peine trois ans, il fallait avoir 40 ans au minimum pour pouvoir être candidat.
- ✓ Sur les pénalisations : un agent qui avait été inscrit précédemment mais qui avait refusé la promotion « perdant-perdant » parce que la direction l'avait affecté à 100 Kms de son domicile a de nouveau été inscrit cette année. FO DGFIP 13 se réjouit de la réparation de cette injustice qu'il avait demandée à plusieurs reprises par le passé.

La création de la DRFiP PACA et d'autres réformes ont induit la mise en place de nouvelles structures et par conséquent de nouveaux classements.

La direction locale a inscrit des agents classés n° 1 de leur unité de travail sauf dans un cas où elle a contesté le classement du chef d'unité.

La direction locale prétend veiller aux équilibres géographiques lors du choix des lauréats. Elle le fait moins entre les services de la DRFiP et pour les gros postes où il ne serait pas incohérent d'avoir plusieurs lauréats.

La CAP Centrale de liste d'aptitude de C en B 2011 :

Elle est prévue le 22 juin 2011. Elle arrêtera le nombre définitif des lauréats pour 2011 pour une nomination au 31 août 2011

Le stage d'adaptation à l'emploi :

Le contenu et la durée du stage diffèrent selon que l'agent est promu sur place ou change de fonctions. Une semaine de formation théorique obligatoire sera dispensée à l'ENFiP et pour ceux qui changent de fonctions un stage pratique de deux semaines et un stage « premiers métiers » d'une semaine. Les dates ne sont pas encore connues.

Les affectations des lauréats :

Le sujet des affectations est sans conteste un élément crucial. Il a été un sujet de désaccord majeur avec l'ancienne direction et les élus FO DGFIP 13 se sont bagarrés sur ce sujet à de multiples reprises.

Dès l'arrivée de la nouvelle direction, ils l'ont interrogé sur ses intentions. Son discours a été constant et a été rappelé lors de la CAP Locale : il y aura un examen au cas par cas mais pas de promotion systématique sur place.

FO DGFIP 13 sera attentif aux travaux de la direction et veillera à ce qu'il n'y ait pas d'injustice avec des affectations « sur mesure » et que personne ne soit lésé.

Le vote :

Après débats, les élus FO DGFIP 13 ont voté POUR la proposition de la direction locale. Les élus CGT Trésor et Union SNUI/SUD Trésor ont voté CONTRE.

FO DGFIP 13, sans ambiguïté, favorable à la liste d'aptitude.

Le syndicat FO DGFIP est le seul syndicat à être favorable à la promotion par liste d'aptitude. Même si le système de sélection n'est pas infaillible et certainement pas parfait, la liste d'aptitude permet à des agents qui ont démontré des années durant leurs capacités à exercer des fonctions de grade supérieur de passer contrôleurs.

FO DGFIP 13 est favorable à l'existence de la liste d'aptitude parce qu'elle permet à des agents de monter dans « l'ascenseur social », ce système de la République, confirmé dans les nouveaux statuts fusionnés, qui permet de progresser dans sa carrière par son travail et son implication quotidienne sans pour autant devoir passer par des épreuves écrites ou orales.

Les autres syndicats sont CONTRE la liste d'aptitude. Cela ne les empêche pas de soutenir certains dossiers y compris de ceux qui doivent porter la revendication. Bizarre, non ? C'est le paradoxe habituel : être CONTRE collectivement mais POUR individuellement puisque ça existe (!); et se faire inscrire pendant que d'autres qui sont POUR, et collectivement et individuellement, ne sont pas inscrits et donc forcément déçus!

FO DGFIP 13 félicite tous les collègues qui bénéficieront de l'ascenseur social et seront promus en catégorie B.

**FO DGFIP 13, le seul syndicat
favorable à la liste d'aptitude
comme facteur de promotion sociale.**

Retrouver la liste des inscrits sur www.fo-dgfip-sd.fr/013/